



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BTS PHOTOGRAPHIE

CULTURE PHOTOGRAPHIQUE ET VISUELLE – U. 1.2

SESSION 2012

Durée : 3 heures
Coefficient : 2

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Tout autre matériel est interdit.

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 4 pages, numérotées de 1/4 à 4/4.**

BTS PHOTOGRAPHIE	Session 2012
Culture photographique et visuelle – U. 1.2	Code : PHE1CPV

ICONOGRAPHIE

Fig. 1. / Eugène ATGET, Rue Broca, 1912, extrait de la série *Topographie*, Paris 1906–1915.

Fig. 2. / Alexandre RODTCHENKO, Cour, cliché extrait de la série *Immeuble de la rue Miasnitskaïa*, Moscou, 1928.

Fig. 3. / Andreas GURSKY, Paris, Montparnasse, 1993. 205 x 421 cm.

QUESTIONS

Topographie, structure et bâti urbains sont des thèmes récurrents de la pratique photographique.

1. Après avoir présenté et contextualisé les œuvres photographiques respectives d'Eugène Atget et d'Alexandre Rodtchenko, vous procéderez à une analyse comparée approfondie, iconique et sémantique, des photographies proposées de ces deux auteurs (**Fig. 1. et 2. page 3/4**)
2. En vous appuyant sur une analyse iconique et sémantique de la photographie d'Andreas Gursky (**Fig. 3. page 4/4**), vous comparerez cette vision contemporaine de la ville à celle du début du XX^e siècle. Vous enrichirez votre réflexion de références personnelles.

Sont évaluées :

- la pertinence de l'analyse et l'efficacité de la synthèse ;
- l'exploitation des connaissances dans la perspective de l'analyse ;
- la fertilité de la mise en tension des documents ;
- la mise en évidence et l'approfondissement d'une problématique ;
- la justesse et la clarté de l'argumentation et de la démonstration.

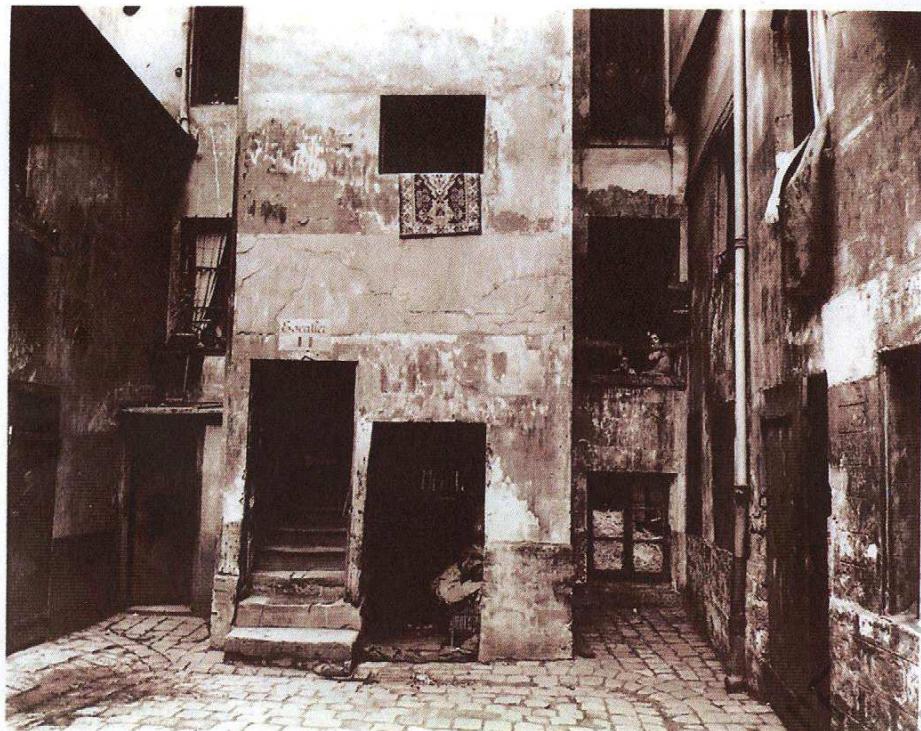


Fig. 1. / Eugène ATGET, Rue Broca, 1912, extrait de la série *Topographie*, Paris 1906–1915.

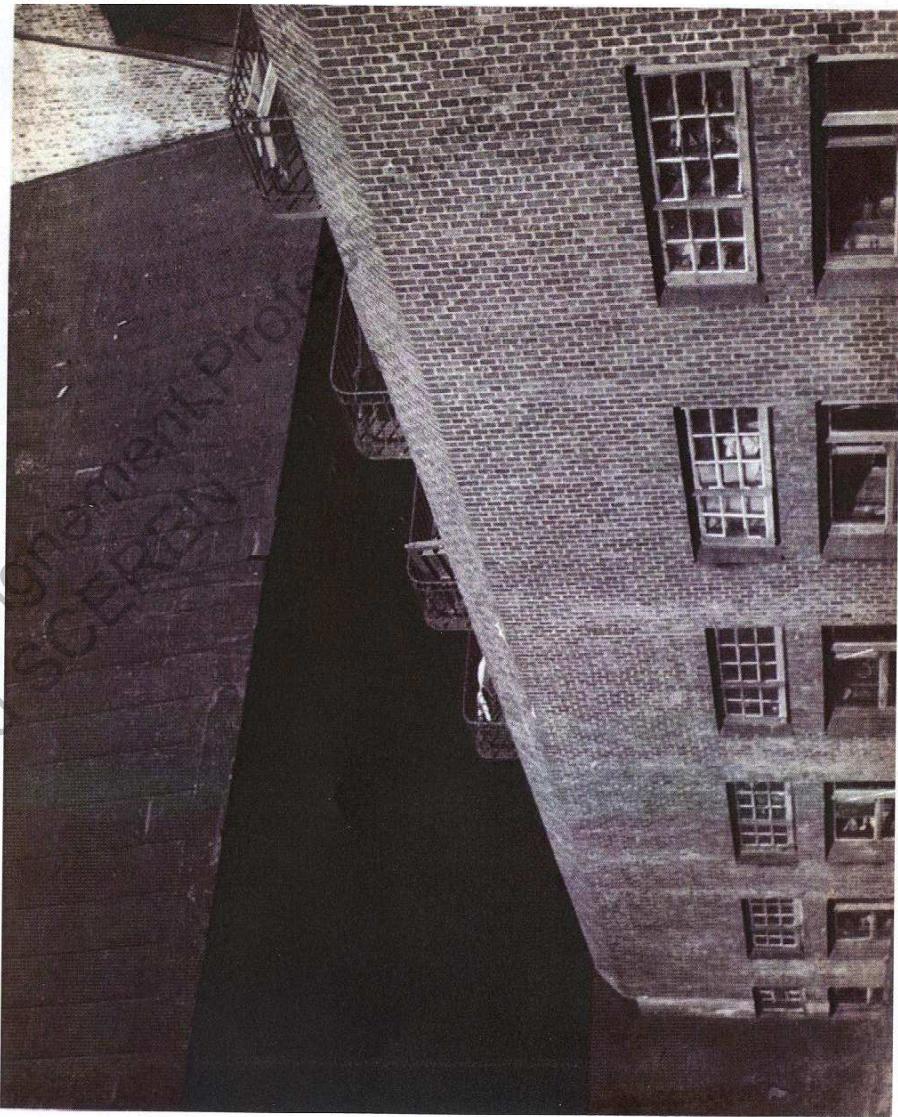


Fig.2. / Alexandre RODTCHENKO, Cour, cliché extrait de la série *Immeuble de la rue Miasnitskaia*, 1928, Moscou.

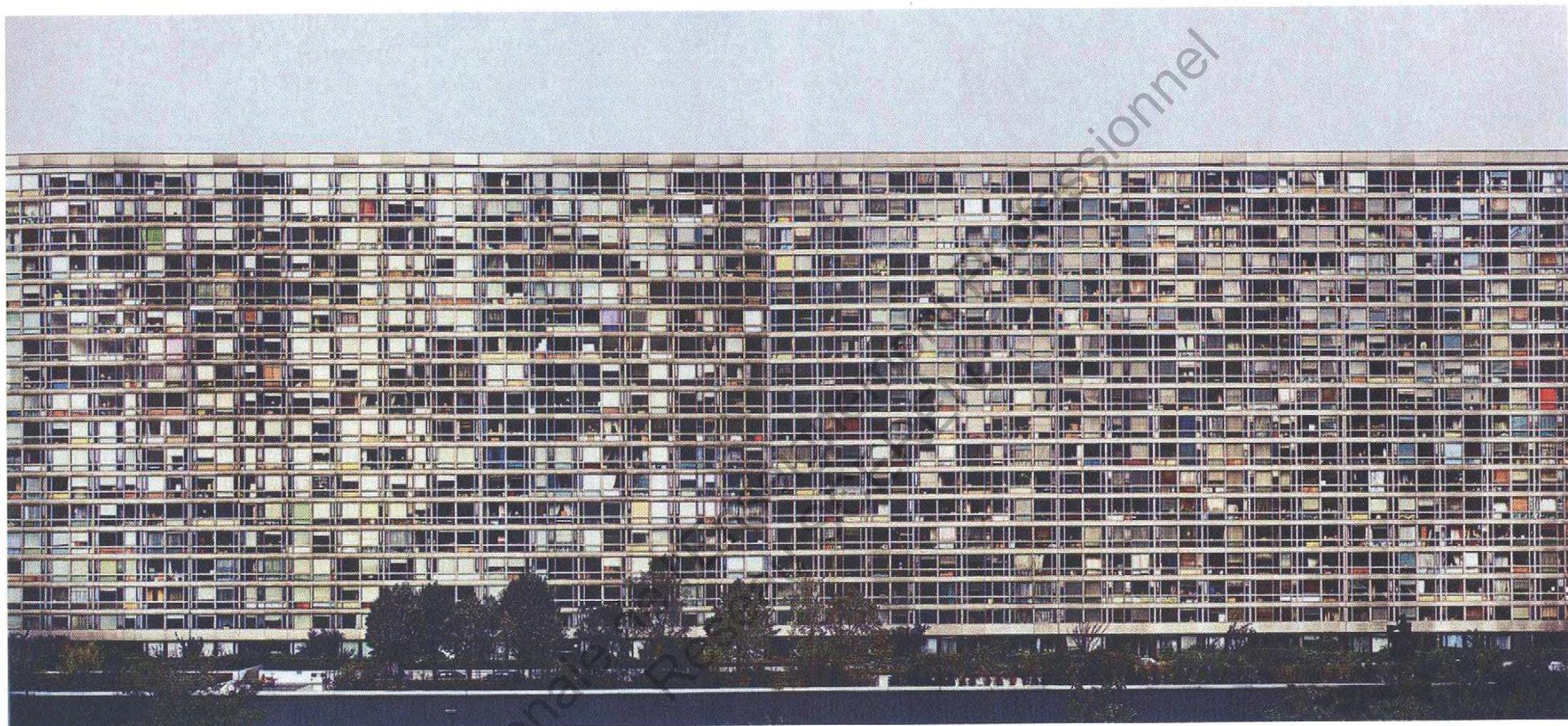


Fig.3. / Andreas GURSKY, *Paris, Montparnasse*, 1993, 205 × 421 cm.

BTS PHOTOGRAPHIE	Session 2012
Culture photographique et visuelle – U. 1.2	Code : PHE1CPV

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.